

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 NOVEMBRE 2018**

Objet : **AVENANT A LA CONVENTION D'ANIMATION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DOMBES-SAÔNE**

Membres élus présents : MM AROT - BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTI - BORTOT - - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - MME GUILLOT - MM. JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MME NALLET - MM. PENON - VERNE - MME VILLARD

*Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire*

Le Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable Dombes-Saône, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département de l'Ain et les 3 Chambres Consulaires ont signé, le 10 juillet 2015 et pour une durée de 3 ans, une convention d'animation visant à engager des actions sur les aires d'alimentation des captages prioritaires de Civrieux et Massieux afin de préserver la qualité de l'eau utilisée pour la production d'eau potable.

Au terme de ces 3 premières années, la convention prévoit sa reconduction à l'identique pour une durée de trois années supplémentaires. Un avenant a donc été proposé afin de poursuivre les actions engagées depuis 2015 ainsi que les objectifs de maintien de la qualité des eaux brutes sur les paramètres nitrates, phytosanitaires et solvants chlorés. L'avenant engage les signataires sur les orientations et les objectifs du plan d'action, leur implication active dans sa mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des progrès qui seront accomplis. Le Projet d'avenant est dans vos dossiers.

Pour la CCI de l'Ain, cette nouvelle période s'inscrit dans la continuité de notre action de sensibilisation des entreprises sur les enjeux liés à l'aire de captage notamment par la mise à disposition et la promotion de nos outils d'information, de diagnostic et d'accompagnement.

Il vous est donc demandé de bien vouloir accepter de reconduire cette convention d'animation avec le Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable Dombes-Saône pour une durée de 3 ans.

**L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire, accepte la reconduction de la convention d'animation avec le Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable Dombes-Saône pour une durée de 3 ans, selon les conditions exposées ci-dessus.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	32
- Nombre de Membres présents .....	21
- Nombre de voix pour .....	21
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

